



CONDITIONS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE D'HEUTRÉVILLE

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

- Pour un week-end : 50 personnes maximum
 - Habitants de la commune : 200,00 Euros
 - Locataires extérieurs : 300,00 Euros
- Pour une journée repas ou soirée en semaine du lundi au jeudi : 50 personnes maximum
 - Habitants de la commune : 100,00 Euros
 - Locataires extérieurs : 175,00 Euros
- Pour un vin d'honneur : 110 personnes maximum
 - Habitants de la commune : 100,00 Euros
 - Locataires extérieurs : 175,00 Euros

TARIF DU K.W. D'ÉLECTRICITÉ POUR LA LOCATION

- facturation établie selon la tarification du fournisseur d'énergie de la commune à la date de la location (heures pleines et heures creuses)

Notat : L'électricité est à la charge du loueur dès le relevé du compteur à la perception des clés jusqu'au relevé des compteurs lors de la restitution des clés.

- Facturation de la casse de vaisselle prêtée (prêt de vaisselle sur demande (max 50 pers))

RÉSERVATION DÉFINITIVE À LA SIGNATURE DU CONTRAT :

Une pré-réservation par téléphone peut être convenue sur une durée de 15 jours, passés ce délai sans signature définitive, la pré-réservation est annulée et la salle est remise au planning.

À LA PRISE DES CLÉS :

Versement d'une caution de 300,00 Euros par chèque qui sera restitué si l'état des lieux de sortie est vierge.

UNIQUEMENT en chèque à l'ordre du Trésor Public.